



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 17.12.2021

Numéro de publication: HR02-1005360580

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Europ Assistance (Suisse) Assurances SA, Nyon

Europ Assistance (Suisse) Assurances SA

(Europ Assistance (Schweiz) Versicherungen AG) (Europ Assistance (Svizzera) Assicurazioni SA)

Avenue Perdtemps 23

1260 Nyon

Europ Assistance (Suisse) Assurances SA, à Nyon, CHE-101.333.746 (FOSC du 24.11.2021, p. 0/1005341630). Statuts modifiés les 27.09.2021 et 09.11.2021. Nouveau but: la société a pour but d'exploiter l'assurance et la réassurance "Assistance", en Suisse et à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte d'autrui. L'activité comprend toutes opérations d'aide, d'assistance ou de conseil à des personnes en difficulté au cours de déplacements ou d'absences du domicile ou du lieu de résidence permanente. La société peut procéder à toutes opérations financières se rattachant directement ou indirectement aux activités visées ci-dessus ou de nature à en faciliter la réalisation. La société peut détenir des participations dans des sociétés d'assurances ou dans d'autres types de sociétés. La société peut constituer des succursales et des sociétés filiales en Suisse et à l'étranger et participer à d'autres entreprises à but similaire en Suisse et à l'étranger. Elle peut acquérir, détenir et aliéner des immeubles en Suisse et à l'étranger et en plus procéder à tous les actes juridiques que peut impliquer le but social, notamment fournir des garanties ou d'autres sûretés en faveur de sociétés étant proches de la société. La Compagnie fait partie du Groupe d'assurances Generali (Gruppo Assicurativo Generali). En cette qualité, elle est tenue de se conformer aux instructions émises par la maison mère du Groupe dans l'exercice de ses activités de gestion et de coordination. Ces instructions doivent être observées, dans les limites de la législation applicable, afin de mettre en oeuvre les mesures décidées par l'IVASS (Istituto per la Vigilanza sulle Assicurazioni) dans l'intérêt d'une conduite stable et efficiente du Groupe. Les membres du Conseil d'administration de la Compagnie délivrent à la maison mère du Groupe toutes les données et informations qui sont nécessaires à la mise en oeuvre desdites instructions, en conformité avec le droit applicable.

Registre journalier no 24969 du 14.12.2021

Précédente publication dans la FOSC: no 229, Date: 24.11.2021

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud